

Le RICA français : des solutions particulières pour des problèmes particuliers

Introduction : le contexte et les problèmes.

Opération statistique communautaire fondée en droit par le règlement 79/65CEE du Conseil, le RICA, aux termes de ce texte, a vocation à observer, au moyen d'une enquête par sondage, la formation des revenus des exploitations agricoles de chaque Etat membre. Ces informations alimentent et étayent, au travers de l'examen de séries longues et de simulations, les décisions qui affectent la PAC. Au plan national, le dispositif d'observation constitue souvent l'unique source de données microéconomiques sur les exploitations agricoles.

La mesure simultanée de nombreuses variables à agréger implique que la représentativité de l'échantillon, prérequis de résultats pertinents, ne peut être définie de manière unique. La multifonctionnalité attendue du RICA - fournir des résultats sur des évolutions temporelles par région, par filière, ou des contrastes entre régions, Etats ou filières - rend peu réaliste la quasi-optimalité sur tous les fronts d'un plan de sondage donné, quel qu'il soit.

Le caractère de source unique de données individuelles fait du RICA le véhicule attendu pour obtenir de l'information sur un nombre croissant de données extra-comptables, liées en particulier au respect de l'environnement et à la contribution de l'exploitation à l'espace rural. Le réseau actuel d'enquête, formé d'offices comptable agricoles, atteint rapidement ses limites en la matière, surtout en l'absence d'incitations financières à la hauteur du surcroît de compétence requis.

La sélection des exploitations enquêtées par tirage aléatoire dans une base de sondage régulièrement mise à jour n'est pas envisageable, faute de l'existence d'une telle base et faute de l'existence d'une obligation forte de répondre de la part de l'exploitant. Les méthodes de «choix raisonné» qui prévalent à la sélection sont des variantes de la méthode des quotas. Elles sont appliquées dans un contexte qui sort indiscutablement des cadres d'hypothèses qui garantissent aux estimateurs obtenus des propriétés équivalentes à celles que procurerait un sondage aléatoire simple.

L'ensemble de ces points a été souligné lors du précédent passage de l'enquête devant le Comité du label (novembre 2001), ainsi que par le rapport de la Cour des Comptes européennes sur les dispositifs d'observation des revenus en agriculture (décembre 2003). L'INSEE et le MAAPR ont investi ces dernières années pour améliorer la qualité de l'enquête et plus encore pour quantifier cette qualité.

1) Représentativité de l'échantillon et efficacité de l'enquête.

a) Cadrage par les sources fiscales.

Quelle que soit la définition de la représentativité retenue, l'allocation optimale de l'échantillon dépend de l'hétérogénéité de la variable d'intérêt de l'enquête. Pour le RICA, les variables prioritaires sont de nature financière (soldes intermédiaires de gestion). La base de sondage utilisée (recensement de l'agriculture, dont le dernier remonte à 2000) ne contient aucune information de cette nature. Jusqu'en 2004, on a donc utilisé ce qui a semblé le proxy le plus raisonnable, à savoir la racine carrée de la marge brute standard (MBS), laquelle détermine la dimension économique d'une exploitation au sens de la décision de la Commission 85/377CEE sur la typologie des exploitations agricoles.

Le RICA ne s'intéresse qu'à des unités de dimension suffisamment élevée. Une grande majorité d'entre elles relève du régime fiscal des bénéficiaires réels agricoles ; la base de données correspondante contient nécessairement des variables de contenu proche de celles du RICA, et mérite donc qu'on l'utilise pour recalibrer l'échantillon. En 2002, elle comporte plus de 240 000 entreprises situées dans le champ d'enquête du RICA (400 000 unités).

La rétrocession au SCEES des fichiers fiscaux correspondants par l'INSEE a permis de calculer, par région, orientation technico-économique et taille, des valeurs pour la variance de plusieurs variables assimilables à celles du RICA, dont le chiffre d'affaires. Il en a résulté un nouveau plan de sondage, mis progressivement en place à partir de cette année. Il devrait être complètement mis en œuvre en 2010 lors du prochain recensement de l'agriculture, et tente de concilier représentativité globale et utilité au plan purement régional, dans la mesure du possible. Une «revue de mi-parcours» est prévue cette année, lorsque les données fiscales 2003 pourront être mises en face du nouvel univers esquissé par l'enquête Structures de 2003.

Pour utile que soit cette fonction de cadrage, les fichiers fiscaux ne sauraient se substituer au RICA, non seulement parce qu'ils sont largement plus frustes, mais aussi à cause d'écarts significatifs de méthodes et de chiffres sur certains points clefs, telle la valorisation des stocks.

b) Aménagements de la stratification.

Les restrictions budgétaires que le SCEES a connu à partir de 2003 ont conduit à réduire de 7% l'échantillon du RICA. Pour limiter la perte de qualité qui en résulterait mécaniquement, il a été procédé à certains regroupements de strates élémentaires région x OTEX. Ces regroupements, exposés en détail dans le dernier rapport de sélection, concernent des régions limitrophes et, moyennant des ruptures de séries les plus légères possible, ont réduit la dégradation de qualité attendue. Les problèmes informatiques associés sont en voie de résolution, le bureau du RICA prenant en charge la pondération des exploitations et les procédures d'agrégation de données individuelles qui en découlent.

c) Exercices comptables décalés.

Les exploitations agricoles ne sont pas tenues de tenir leur comptabilité en année civile, et la tendance actuelle serait plutôt de s'en écarter. Cette tendance s'explique pour partie par la souplesse plus grande accordée aux exploitations¹ en la matière. Or, le RICA ne devrait, dans le cadre d'une interprétation stricte des textes, recueillir que de telles comptabilités. Une période couvrant la moitié de l'année est tolérée à titre dérogatoire. Puisque l'on restreint le champ, on peut s'interroger sur l'existence de biais induits par cette procédure. L'examen des fichiers fiscaux suggère qu'en effet, en particulier dans les orientations «grandes cultures», il y a bien des différences de profil significatives entre exploitations clôturant au 30 juin (exclues) et au 31 décembre (incluses). Lorsque les gains de productivité et de flexibilité par étalement de la charge de travail que l'on attend de la nouvelle application de saisie et de contrôle se seront pleinement matérialisés, il pourrait être envisageable de relâcher la contrainte sur les dates de clôture. Mais cela serait au détriment de l'interprétabilité des données recueillies, qui ne porteraient plus nécessairement sur la même campagne de production et de mise sur le marché.

2) Repondération des unités enquêtées : une voie privilégiée.

On l'a déjà vu, jouer sur cet aspect permet d'adoucir les effets d'une réduction d'échantillon, et permettrait de calculer plusieurs jeux d'estimateurs ayant des propriétés statistiques différentes, qui seraient sans doute utiles pour études internes. D'autres améliorations sont en chantier et passent par cette même voie.

a) Redressement des biais de sélection.

Le fait que les offices comptables agréés sont de fait les enquêteurs induit sans nul doute des biais de sélection. Une exploitation sera d'autant plus facilement recrutée que son responsable est engagé avec conviction dans une démarche où la comptabilité de gestion joue un rôle important, que sa situation financière est saine, que sa pérennité est assurée et que ses relations de travail avec l'office sont bonnes. Par ailleurs, une part non négligeable des grosses unités ont des logiques d'entreprise qui les rapprochent davantage de l'industrie ou du commerce que de l'agriculture, de sorte que leur comptabilité échappe aux centres professionnels.

La sélection effective des exploitations n'est donc pas équivalente à un tirage aléatoire simple sans remise. En revanche, un modèle simple utilisant des variables physiques présentes dans le recensement pourrait modéliser suffisamment cette procédure. On assimilerait ainsi la méthode des quotas utilisée dans les faits à un sondage à probabilités inégales aux probabilités d'inclusion raisonnablement évaluables. Cette démarche permettra le calcul d'intervalles de confiance sur tous les estimateurs agrégés issus du RICA. Le mémoire d'un stagiaire du CNAM, rendu à la mi-mai, servira de base à la mise en œuvre et aux spécifications de ce modèle.

b) Coefficients d'extrapolation.

Inverses, en théorie, de la probabilité d'inclusion de chaque exploitation, ils sont écriés par souci de mieux protéger les résultats agrégés contre des valeurs individuelles aberrantes de poids trop important. La somme des coefficients ainsi plafonnés devient donc inférieure au nombre d'exploitations de l'univers : il faut donc dilater les coefficients qui le peuvent pour retrouver cette nécessaire égalité. L'algorithme de calage utilisé pour ce faire était adapté à l'informatique des années 80, mais obscurcit les propriétés statistiques des estimateurs qui utilisent ces nouveaux coefficients. Le fait que la pondération des exploitations se fasse désormais dans une chaîne de

¹ du moins à celles qui sont imposées au régime des bénéficiaires agricoles.

traitements SAS rend possible l'utilisation de véritables algorithmes de calage sur marges, dont les propriétés sont mieux connues et quantifiées.

3) Le partenariat : un enrichissement du RICA dans une perspective de long terme.

Eu égard aux demandes croissantes de données extra-comptables adressées au RICA, et même s'il semble parfois le seul moyen existant de prélever l'information, le mode de collecte actuel, qui repose exclusivement sur des comptables, doit évoluer.

Un certain nombre d'organisations professionnelles recueillent des données techniques sur les exploitations. Un partenariat où des données techniques seraient échangées contre des éléments de comptabilité semblerait, une fois les obstacles juridiques levés, conduire à un enrichissement mutuel des deux dispositifs.

Pour cela, il faudrait que les données techniques présentent le même niveau de stabilité méthodologique que celles du RICA, et la gestion d'un panel d'exploitations représentatif devrait s'appuyer sur des principes analogues. Cela n'est guère le cas aujourd'hui, mais la plupart des organisations concernées acquièrent une sensibilité croissante à ces aspects. Les coopérations pourraient donc se créer et porter leurs fruits à l'horizon 2015 ; des échanges expérimentaux avec l'Institut de l'élevage pourraient d'ores et déjà s'envisager.

Aux dispositifs de filière s'ajoutent des organismes transversaux spécialisés, qui pourraient apporter leur concours financier en échange de la prise en compte dans le questionnaire de questions particulières. L'Observatoire de l'énergie est le premier à s'engager dans cette démarche, dès cette année.

Conclusion

Le RICA est une opération originale par la diversité de ses problématiques et l'hétérogénéité du milieu qu'il étudie. Il est donc légitime que son organisation et sa méthodologie soient parfois hétérodoxes. Toutefois, il était moins légitime de s'arrêter à ce constat. Les travaux entrepris de puis plus de deux ans vont rapidement permettre une certification qualité des produits issus de RICA. Parallèlement, sa réactivité et sa flexibilité augmentent, alors que les moyens dont il bénéficie sont sous contrainte croissante. Les améliorations attendues ou déjà en œuvre ont leurs limites ; mais au moins sont-elles maintenant quantifiables.

Le 11 avril 2005

Christian CUVIER
SCEES - Bureau du RICA
